

RAPPORT N° 91/1-17
au Conseil Municipal

OBJET

TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET AUTRES DECHETS DE LA COMMUNE
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

La Commune doit assurer la continuité du traitement des ordures ménagères et autres déchets à compter du 1er janvier 1992 et selon une nouvelle filière, le site de la Jamaïque arrivant à saturation.

Une étude est menée pour la mise en oeuvre à long terme d'une filière de substitution.

Dans l'attente des résultats de cette étude, je vous demande :

- de m'autoriser à lancer un appel d'offres, sous forme d'un appel de candidatures, suivi d'un concours, aux entrepreneurs susceptibles d'effectuer le traitement des ordures ménagères et autres déchets de la Commune pour la période du 1er janvier 1992 au 31 décembre 1996, le précédent appel d'offres s'étant avéré infructueux ;
- d'approuver le Cahier des Charges y afférent.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

DELIBERATION N° 91/1-17
du Conseil Municipal
en séance du samedi 16 mars 1991

OBJET

TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET AUTRES DECHETS DE LA COMMUNE
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/1-17 du Maire ;

Sur l'avis favorable des Commissions Travaux et Appels d'Offres, Environnement, et Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

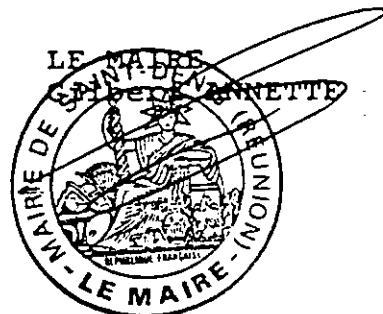
ARTICLE 1

Approuve le Cahier des Charges afférent à l'opération de traitement des ordures ménagères et autres déchets de la Commune.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres, sous forme d'un appel à candidatures, suivi d'un concours, aux entrepreneurs susceptibles d'effectuer le traitement des ordures ménagères et autres déchets de la Commune pour la période du 1er janvier 1992 au 31 décembre 1996.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 MARS 1991



LE MAIRE : Rapport n° 17. Daniel TOUSSAINT.

M. TOUSSAINT D. : Traitement des ordures ménagères et autres déchets de la Commune.

Il s'agit de lancer un appel d'offres suivi d'un concours auprès des entrepreneurs susceptibles d'effectuer le traitement des ordures ménagères de la Commune pour la période du 1er janvier 1992 au 31 décembre 1996, étant précisé que la précédente consultation s'est révélée infructueuse.

LE MAIRE : Oppositions ? Abstentions ? Adopté à l'UNANIMITE.